



HAUT-COMMISSARIAT  
DES NATIONS UNIES  
AUX DROITS DE L'HOMME



## **Renouvellement de la feuille de route entre le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**

Madame Navanethem Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, ont convenu ce jour de renouveler pour deux ans la coopération qui lie formellement le HCDH et l'OIF depuis la signature de l'Accord cadre du 8 septembre 1997 qui a notamment permis de développer des activités conjointes en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans les pays de l'espace francophone.

La Feuille de route 2012-2013 aura pour objectif de continuer à renforcer la coopération entre le HCDH et l'OIF, le soutien aux principaux instruments internationaux dans le domaine des droits de l'homme, la prévention et le règlement des conflits et, enfin, la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité. Basés sur les principaux instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ainsi que sur les Déclarations de Bamako (2000) et de Saint-Boniface (2006) adoptées par la Francophonie, un nouvel ensemble de projets de collaboration ont été identifiés dans les secteurs d'activités d'intérêt commun, fondés sur les éléments de convergence entre les documents de programmation interne du HCDH (Plan de gestion 2012-2013) et de l'OIF (Programmation quadriennale 2010-2013 de l'OIF) ainsi que sur les politiques des deux organisations en matière d'égalité des genres. Ces projets seront développés autour des trois grands axes suivants :

**Axe 1. Le soutien aux instruments et mécanismes des droits de l'homme**, en s'inscrivant dans une continuité qui s'étend de la ratification des textes à l'intégration et à l'application effective des normes internationales, en passant par le respect des obligations conventionnelles des Etats parties, notamment pour la présentation de leurs rapports nationaux. L'accent sera mis sur l'Examen périodique universel (EPU), les instruments relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, aux droits de

l'enfant, des migrants, des personnes handicapées, ainsi que sur la formation et l'éducation aux droits de l'homme, visant en particulier les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile. Les échanges porteront également le développement d'une concertation transrégionale autour de sujets d'intérêt commun dans le domaine des droits de l'homme.

**Axe 2. La promotion des droits de l'homme dans la prévention, le règlement des conflits et dans le maintien de la paix, y compris pendant l'accompagnement des processus de transition électorale et démocratique,** par des échanges d'informations réguliers et des initiatives concertées concernant les pays en situation de crise ou de sortie de crise, aux niveaux national et régional. L'accent sera mis sur l'appui à la justice, aux mécanismes de réconciliation nationale notamment en période de transition, la lutte contre l'impunité, la traite des êtres humains ainsi que sur l'intégration des droits de l'homme dans les processus de maintien et de consolidation de la paix.

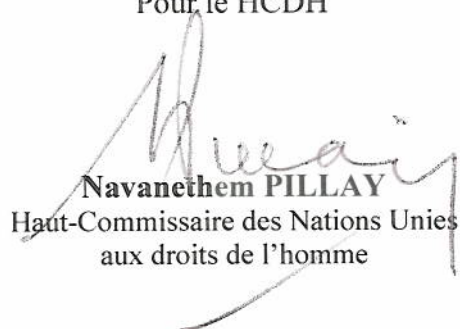
**Axe 3. La promotion de la diversité et la lutte contre toutes les formes de discrimination,** par des interventions qui se situeront en étroite complémentarité avec celles prévues pour le premier axe susmentionné, notamment pour la mise en œuvre des instruments relatifs à la protection des groupes les plus vulnérables et pour la promotion de la diversité et des droits culturels.

Dans ces trois grandes directions, le HCDH et l'OIF se sont engagés à mettre en œuvre, en 2012 et 2013, des activités de sensibilisation, d'information et de formation, d'expertise et de conseil, d'observation et d'alerte précoce. A cet effet, l'importance d'associer étroitement les institutions nationales des droits de l'homme, les ONG et les médias, à la fois comme partenaires et comme bénéficiaires de ces activités, a été soulignée tant par le HCDH que par l'OIF.

Le Comité de suivi technique, établi lors de la Commission mixte du 7 octobre 2009, continuera à planifier et à superviser les activités menées en 2012 et 2013. Le Comité se réunira deux fois par an, alternativement à Paris et à Genève.

Fait à Paris, le 17 novembre 2011

Pour le HCDH

  
**Navanethem PILLAY**  
Haut-Commissaire des Nations Unies  
aux droits de l'homme

Pour l'OIF

  
**Abdou DIOUF**  
Secrétaire général de la Francophonie